

## CRÉATION D'ENTREPRISE EN GRANDE-BRETAGNE LES AVANTAGES DES PRIVATE LIMITED COMPANIES

LE FONCTIONNEMENT DES *PRIVATE LIMITED COMPANIES* EN GRANDE-BRETAGNE OFFRE DE NOMBREUX AVANTAGES AUX GÉRANTS ET AUX ACTIONNAIRES. RAPIDE À CRÉER ET SIMPLE À ADMINISTRER, LA *PRIVATE LIMITED COMPANY* EST UNE STRUCTURE AUSSI BIEN ADAPTÉE À DES GRANDES ENTREPRISES QU'À DES MICRO-ENTREPRISES.

### UNE GESTION SIMPLIFIÉE

Les obligations réglementaires relatives à la création et à l'administration des *Private Limited Company* sont simples et peu onéreuses. Il n'y a pas de capital minimum exigé, ni d'obligation pour libérer le capital lors de la création. Les *Private Limited Company* doivent avoir au moins un actionnaire et un directeur (personne physique). Aucune durée de vie n'est fixée dans les statuts et l'objet social n'est pas limitatif et autorise l'exercice de toute activité légale. Le siège doit être situé en Grande-Bretagne, néanmoins les assemblées générales peuvent se tenir là où les dirigeants le souhaitent. Les *Private Limited Company* peuvent nommer un représentant administratif qui gère les relations avec les autorités légales (*Company secretary*).

### RESPONSABILITÉS DES ACTIONNAIRES

Les actionnaires de la *Private Limited Company* ne sont responsables des dettes sociales que dans la limite de leurs apports. Le commissaire aux comptes n'est obligatoire que lorsque les sociétés dépassent deux seuils sur trois, à savoir : le total des revenus supérieur ou égal à £6.5M, le total d'actifs du bilan supérieur ou égal à £3.26M et le nombre de salariés supérieur ou égal à 50 salariés.

### FISCALITÉ ATTRAYANTE ET TRÈS FAVORABLE

Le législateur a mis en place un système de micro-entreprise sans obligation d'inscription au régime de la TVA jusqu'à £81K de chiffre d'affaires sur une période de 12 mois. Le taux de TVA standard est égal à 20%. Le taux de l'impôt sur les sociétés est égal à 20% pour 2015/16 et les régimes sociaux sont modulables et peu coûteux.

### OBLIGATIONS COMPTABLES ET FISCALES

Les entreprises disposent de neuf mois après la date de clôture de l'exercice pour déposer les comptes auprès de la *Companies House*. Elles disposent du même délai pour déposer la liasse fiscale et la déclaration de l'impôt sur les sociétés auprès de la HMRC et s'acquitter de l'impôt sur les sociétés.

### OBLIGATIONS SOCIALES

Les *Private Limited Company* ayant des salariés doivent opérer la gestion de la paie, généralement sur une base mensuelle, et s'acquitter des *P.A.Y.E* (Impôt sur les revenus et la *National Insurance* prélevés à la source). Les charges patronales pour les employeurs s'élèvent à 13.8% pour les salaires supérieurs ou égaux à £676 par mois (en-dessous, le taux est égal à 0%).

Dans l'ensemble, les *Private Limited Company* en Grande-Bretagne bénéficient d'une simplicité dans leur fonctionnement et offrent une meilleure appréciation des sociétés en phase de "start-ups".

### RÉMUNÉRATION DU DIRIGEANT

Ce denier peut se rémunérer par voie de salaire ou de dividende. Il convient alors de moduler ces deux éléments afin d'en optimiser l'usage, cet équilibre sera modifié au 6 avril prochain. Le dirigeant peut également mettre en place pour lui-même et/ou ses employés des *employee benefits*, soit des assurances telles que l'assurance médicale, l'assurance décès ou invalidité, ainsi que des plans de retraite privées via son entreprise pour en maximiser les avantages.



**Youssef AIT BENALI**  
H3P Limited  
Manager  
T: 0208 617 8020  
Youssef.benali@h3p.com  
www.h3p.com



**Bérangère Hassenforder**  
ALTYX FINANCIAL Planning  
Chartered Financial Planner  
T: 020 7439 8509  
berangere@altyxfp.com  
www.altyxfp.com